



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières

Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe

Commune Sotouboua 2

PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE MULTIRISQUE

PCC Elaboré en	Janvier 2026
Contingences couvertes	Feux de végétation/Incendie, Tempêtes/Vents violents, Sécheresse/crise alimentaire
Niveau de confidentialité	Relatif
Prochaine mise à jour	Décembre 2028



Sommaire

Liste des acronymes	iii
Liste des tableaux	iv
Liste des figures	iv
Introduction	1
1 PROFIL DE LA COMMUNE	2
1.1 Cadre biophysique et administratif	2
1.1.1 Localisation et relief de la commune	2
1.1.2 Hydrographie.....	2
1.1.3 Climat.....	2
1.1.4 Végétation et faune.....	3
1.1.5 Sols.....	3
1.1.6 Organisation administrative	3
1.2 Cadre socio-économique	3
1.2.1 Évolution de la population	3
1.2.2 Activités socio-économiques.....	4
1.3 Cartographie des aléas.....	4
Alea 1 : vents violents/tempêtes.....	4
Alea 2 : feux de végétation/ incendies	4
Alea 3 : conflits intercommunautaires	5
Alea 4 : épidémies/ épizooties/épiphyties	5
Alea 5 : sécheresse/crise alimentaire	5
2 HIÉRARCHISATION DES RISQUES.....	6
3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS	7
3.1 Définition des scénarii.....	7
3.1.1 Contingence 1 : feux de végétation/incendies.....	7
3.1.2 Contingence 2 : tempêtes/vents violents	7
3.1.3 Contingence 3 : Sécheresse/Crise alimentaire	8
3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles	8
3.2.1 Cas de la contingence 1 : feux de végétation/incendie.....	8
3.2.2 Cas de la contingence 2 : tempêtes/vents violents	8
3.2.3 Cas de la contingence 3 : sécheresse/crise alimentaire.....	9

4	CAPACITÉS DE RESILIENCE DE LA COMMUNE	9
4.1	Capacités des acteurs d'intervention	9
4.2	Hypothèses de planification	13
4.2.1	Hypothèses de planification de la contingence 1 : feux de végétation/incendies 13	
4.2.2	Hypothèses de planification de la contingence 2 : tempêtes/vents violents.....	15
5	PLAN DE REPONSE	17
5.1	Plan de réponse de la Contingence 1 : feux de végétation/incendies.....	17
5.2	Plan de réponse de la Contingence 2 : Tempêtes/Vents violents.....	18
5.3	Plan de réponse de la Contingence 3 : sécheresse/crise alimentaire	20
6	BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE.....	21
7	COORDINATION ET GESTION DES URGENCES	21
	Conclusion	23
	Annexes	24
	Annexe 1 : Glossaire	24
	Annexe 1 : Budget détaillé du plan de réponse aux feux de végétation/incendies	25
	Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse aux tempêtes/vents violents.....	28
	Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse à la sécheresse/crise alimentaire.....	31
	Annexe 5 : Liste des responsables humanitaires	33

Liste des acronymes

ANPC	: Agence Nationale de la Protection Civile
ANADEB	: Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base
CIPLEV	: Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent
CNAR	: Coordination Nationale d'Assistance aux Réfugiés
COSO	: Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée
CRT	: Croix Rouge Togolaise
CSP	: Corps des Sapeurs-Pompiers
DHAB	: Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DPS	: Direction Préfectorale de la Santé
DRPDAT	: Direction Régionale de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDS	: Force de Défense et de Sécurité
HI	: Humanité Inclusienne
INSEED	: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
MSGFPE	: Ministère de la Solidarité, du Genre, de la Famille et de la Protection de l'Enfant
MATGLAC	: Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières
MFB	: Ministère des Finances et du Budget
MDATEA	: Ministère Délégué de l'Aménagement du territoire, chargé de l'eau et de l'Assainissement
MEN	: Ministère de l'Education Nationale
MERFPCCC	: Ministère de l'Environnement, des Ressources Forestières, de la Protection Côtière et du Changement Climatique
MSHPCSUA	: Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique, de la Couverture Sanitaire Universelle et des Assurances
MS	: Ministère de la Sécurité
MDMATCTPI	: Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire Chargé des Travaux Publics et des Infrastructures
OCDI	: Organisation de la Charité pour un Développement Intégral
OCHA	: Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONAF	: Office National des Abattoirs et Frigorifiques
ORSEC	: Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PCC	: Plan Communal de Contingence
PCIA	: Plan de Contingence Inter Agences des Nations Unies
PDC	: Plan Communal de Développement
PDI	: Personnes Déplacées Internes
PEM	: Prise en Charge Médicale
PEP	: Poste d'Eau Potable
PNC	: Plan National de Contingence
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRC	: Plan Régional de Contingence
QUIBB	: Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SNU	: Système des Nations Unies
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WANEP	: Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités	7
Tableau 2 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune Sotouboua 2	10

Liste des figures

Figure 1 : Carte des aléas de la commune	6
Figure 2 : Schéma de la coordination	22

Introduction

La région Centrale fait face aux effets dévastateurs de divers aléas aussi bien d'origine naturelle qu'anthropique. La fréquence de survenue de ces aléas ainsi que leurs impacts sont accrus depuis quelques années du fait du changement climatique qui entraîne de plus en plus d'évènements hydrométéorologiques extrêmes tels que les inondations, les vents violents, les tempêtes, etc. A cela s'ajoutent les conflits intercommunautaires, les incendies, les feux de végétation, épidémies/épizooties/épiphyties, risques liés au transport de matières dangereuses, érosions du sol, etc. Cette situation est quasiment vécue par toutes les communes de la région, notamment celle de Sotouboua 2.

On assiste ainsi à des situations d'urgences occasionnant d'importants dégâts matériels et des pertes. L'impact croissant de ces situations auxquelles s'ajoutent les vulnérabilités de toutes natures représentent une menace constante sur la vie et les moyens de subsistances des populations sapant ainsi les efforts de développement de la commune.

Face à ces situations, le pays dispose d'un plan national de contingence (PNC) qui est décliné depuis 2021 en cinq (05) plans régionaux de contingence (PRC) pour prendre en compte les besoins particuliers de chaque région et garantir que les dispositions soient prises en anticipation aux éventuelles situations d'urgences et de catastrophes.

Dans le souci de mieux prendre en compte les réalités locales des communautés à la base dans le contexte actuel de la décentralisation, il est nécessaire de décliner ces plans régionaux en plans communaux de contingences (PCC). Outil de planification de préparation et de réponse coordonnées, le PCC met les acteurs locaux d'intervention d'urgence dans une synergie d'actions pour une gestion efficace des situations d'urgences et de catastrophes.

Le présent PCC est celui de la commune Sotouboua 2 élaboré et validé par les acteurs locaux clés de réduction des risques de catastrophes (RRC) sous la coordination de l'Agence nationale de la protection civile (ANPC). Il s'articule autour de sept (07) points à savoir : le profil de la commune, la hiérarchisation des risques, les scénarii, les capacités de résilience de la commune, le plan de réponse, le budget, la coordination et gestion des urgences.

1 PROFIL DE LA COMMUNE

1.1 Cadre biophysique et administratif

1.1.1 Localisation et relief de la commune

Localisation :

La commune Sotouboua 2, localisée dans la région centrale du Togo, appartient au ressort administratif de la préfecture de Sotouboua. Elle s'étend entre les longitudes 0°42' et 1°16' Est et les latitudes 8°32' et 9°2' Nord, pour une superficie totale de 1 637 km². Le territoire communal est limitrophe de sept autres communes : Bassar 1, Tchaoudjo 2, Tchaoudjo 1, Tchamba 1, Tchamba 2, Sotouboua 1 et Mo 1. Avec 52 % de la superficie totale de la préfecture, Sotouboua 2 constitue la plus vaste des trois communes que compte cette dernière (INSEED, 2022).

Relief :

Le territoire communal de Sotouboua 2 se caractérise par un relief contrasté où alternent les plaines, plateaux et zones collinaires, avec des altitudes comprises entre 167 et 854 mètres. Les hauteurs les plus marquées se rencontrent surtout à l'ouest et au centre-est, tandis que la progression altitudinale diminue progressivement du nord-est vers le sud-ouest. Les cantons d'Aouda et de Fazao constituent les secteurs les plus accidentés, reflétant un paysage typique de collines et de massifs montagneux. À l'opposé, les espaces les plus uniformes et faiblement ondulés se situent principalement à l'extrême Est, sur la rive droite de la route nationale N°1, ainsi qu'au nord, en direction de la limite avec Bassar 1, correspondant à des zones de plaines.

1.1.2 Hydrographie

L'hydrographie de la commune Sotouboua 2 est de type continental, caractérisée par un réseau assez dense de cours d'eau. Parmi les cours d'eau notables, on retrouve le fleuve Mono, le plus important de la zone. Un autre cours d'eau majeur est la rivière Anié qui prend sa source dans les montagnes de Fazao. D'autres rivières participent également au maillage hydrographique de la commune ; il s'agit de la rivière Aou, qui délimite partiellement la frontière nord de la commune, ainsi que la rivière Djololonbou et la rivière Mô, toutes deux situées au nord du territoire communal.

1.1.3 Climat

La commune Sotouboua 2 bénéficie de deux influences climatiques distinctes : un climat tropical soudanien de montagne dans sa portion occidentale, et un climat tropical soudanien de plaine dans sa partie orientale, relevant respectivement des zones écologiques II et III (Ern, 1979 ; Kombate et al., 2022). Le régime climatique est unimodal, avec une saison humide s'étendant d'avril à octobre, suivie d'une saison sèche de novembre à mars. La température annuelle moyenne est de 27,35 °C, et la pluviométrie avoisine 1 259 mm par an. Les secteurs montagneux, notamment autour de Fazao, enregistrent les niveaux de précipitations les plus élevés (Kombate, 2021).

1.1.4 Végétation et faune

Partagée entre la zone écologique II à l'ouest et la zone écologique III à l'est, la commune Sotouboua 2 bénéficie d'une végétation mixte de mosaïque de savanes et de forêts. On note également des îlots de forêts semi-décidues disséminées ainsi que des galeries forestières et des aires protégées comme le parc Fazao-Malfakassa, de Aou-Mono et d'Anié (UNEP-WCMC, 2025). Malheureusement, cette végétation communale subit une forte pression des feux de végétation, des techniques de mise en valeur agricole et le déboisement abusif qui continuent de détruire, à des degrés divers, d'importantes superficies végétalisées.

La commune Sotouboua 2 possède une faune riche et variée qui inclut des oiseaux, des poissons et des mammifères dont l'éléphant, espèce emblématique constitue l'une des attractivités touristiques de la commune.

1.1.5 Sols

La commune Sotouboua 2 présente une diversité notable en matière de ressources pédologiques. Quatre types de sols sont identifiés : les lithosols, les luvisols ferriques, les nitosols eutriques et les vertisols chromiques (FAO-UNESCO, 2007).

1.1.6 Organisation administrative

La commune Sotouboua 2 est l'une des 3 communes qui composent la préfecture de Sotouboua. Elle compte six (06) cantons (Adjengre, Sessaro, Titigbe, Keriade, Fazao, Aouda) composée de cent vingt-sept (127) villages. Le chef-lieu de la commune est Adjengré.

1.2 Cadre socio-économique

1.2.1 Évolution de la population

La population de la commune Sotouboua 2 est de 64 187 habitants en 2022 selon le RGPH-5. Les femmes sont majoritaires avec une proportion de 32 226 contre 31 961 d'hommes. Les enfants et les jeunes de moins de 20 ans font 50,16 % de la population tandis que les personnes âgées de 60 ans et plus ne représentent que 6,32 %, ce qui traduit une jeunesse évidente de la population.

Densité et répartition spatiale de la population : la densité de la population de la commune Sotouboua 2 est de 40 hbts/km². Cette population est inégalement répartie dans les cantons de la commune. Le canton d'Adjengré qui est le plus peuplé compte 21 727 habitants tandis que le canton de Fazao est le moins peuplé avec 2 289 habitants.

Litiges : les conflits sont présents dans la commune et sont pour la plupart liés au foncier et à la transhumance. Ces conflits sont dus à la vente illégale/illicite des terres, à la contestation des réserves administratives, à la pluralité de titres de propriétés sur une même parcelle, à la destruction des champs par des bœufs, etc. La chefferie traditionnelle et/ou la justice demeure les voies utilisées pour le règlement de ces litiges.

Mouvements migratoires : les mouvements migratoires sont importants dans la commune. Elle enregistre le départ des jeunes vers les zones d'accueil plus favorables à leur

épanouissement. Cependant, elle accueille des migrations internationales en provenance des pays tels que le Niger, le Ghana, le Bénin et le Nigeria.

1.2.2 Activités socio-économiques

L'économie de la commune repose sur plusieurs secteurs. Le secteur primaire (l'agriculture) occupe une grande place ; le secteur secondaire (l'artisanat, hydraulique) et le secteur tertiaire (le commerce, le transport, les télécommunications, les microfinances) sont plus significatifs dans la commune.

Production agricole : la commune Sotouboua 2 produit principalement des céréales (maïs, mil, sorgho), des tubercules (igname, manioc), des légumineuses (haricot, arachide), des fruits (mangues), du miel, des légumes et des cultures de rentes (soja, coton et anacarde).

Production animale : l'élevage est caractérisé par une production animale axée sur celui des ruminants (ovins, caprins et bovins). On y fait également la promotion de la pisciculture comme activité économique rentable, bien que moins pratiquée. L'élevage connaît de forts taux de mortalité qui s'expliquent par l'apparition de la peste porcine africaine (PPA), le New Castle, l'ingurgitation des sachets plastiques, la mauvaise qualité des enclos, le non-respect de l'hygiène, l'insuffisance alimentaire, le froid dû aux pluies intenses.

Production artisanale : L'artisanat occupe une place importante dans le tissu socio-économique local. Bien qu'il soit principalement informel, il constitue une source de revenus essentielle pour de nombreuses familles et contribue au dynamisme de l'économie locale. On recense au moins une dizaine de corps de métiers actifs dans la commune, notamment la menuiserie, la maçonnerie, la mécanique, le tissage, la coiffure, la couture, la cordonnerie, etc.

Commerce : Dans la commune Sotouboua 2, le secteur commercial se caractérise par une présence stratégique d'espaces marchands. Ces derniers comprennent des marchés périodiques, des boutiques, des magasins et des étals le long des axes routiers et des rues principales. Les marchés d'Adjengré et d'Aouda jouissent d'une position privilégiée grâce à leur envergure régionale. La commune dispose également d'un marché de bétail traditionnel à Adjengré, contribuant au dynamisme de la filière animale locale.

1.3 Cartographie des aléas

Alea 1 : vents violents/tempêtes

Les vents violents sont fréquents dans la commune Sotouboua 2. Ils arrivent avec une vitesse de 100 à 115 Km/h accompagnés de fortes pluies et occasionnent d'importants dégâts matériels et humains notamment le décoiffement et écroulements/effondrement des habitations et édifices publics, la verse des cultures, les pertes en vies humaines etc. Ils sont aussi à l'origine de la dégradation des sols due à l'érosion éolienne, la perte de la biodiversité.

Alea 2 : feux de végétation/ incendies

Ils surviennent chaque année entre novembre et mars, avec des intensités variables. Tous les cantons sont concernés, en particulier dans les zones agricoles situées à proximité des forêts.

Les causes les plus fréquemment rapportées sont : l'insuffisance ou l'absence de pare-feu, les feux allumés par des chasseurs, les actes de malveillance, d'imprudence (fumeurs, charbonniers), ainsi que les défrichements mal maîtrisés.

Les feux de végétation sont amplifiés par la saison sèche prolongée et les impacts sur la communauté sont considérables : destruction des récoltes sur pied ou entreposées (maïs, soja, igname, riz, manioc, etc.), perte de biodiversité faunique, détérioration des plantations, endommagement des infrastructures (écoles, greniers, clôtures, etc.) et menaces pour les habitations et les animaux.

Alea 3 : conflits intercommunautaires

Les conflits intercommunautaires dans la commune Sotouboua 2 sont principalement liés aux litiges fonciers et au non-respect des périodes et couloirs de transhumance. La chefferie traditionnelle et/ou la justice demeure les voies utilisées pour le règlement de ces litiges. De même, le maire garant de la cohésion et de la paix entre les populations de la commune œuvre également pour rétablir le vivre ensemble.

Alea 4 : épidémies/ épizooties/épiphyties

La commune enregistre des séries de suspicions de maladies à potentiel épidémique telles que : la rougeole, la paralysie flasque aigue (PFA), la dengue, le choléra, la diarrhée rouge, la pneumonie, la méningite, le syndrome grippale, l'infection respiratoire aiguë sévère (IRAS), la rage, la fièvre typhoïde, la coqueluche, le charbon humain et la fièvre jaune. Elle a également enregistré des cas de Corona Virus (COVID-19) depuis 2020.

L'existence des épizooties de charbon bactérien, de peste porcine africaine et des petits ruminants, de pseudo-peste aviaire ainsi que des épiphyties de chenille légionnaire d'automne constitue un risque majeur pour la population.

Alea 5 : sécheresse/crise alimentaire

La commune Sotouboua 2 enregistre souvent des poches de sécheresse dues au retard ou à l'irrégularité des pluies. De janvier à octobre 2023, le cumul des précipitations est de 1 200.2 mm, inférieur à la normale 1991-2020 (1 264.7 mm) ayant entraîné la baisse des taux des produits de premières nécessités.

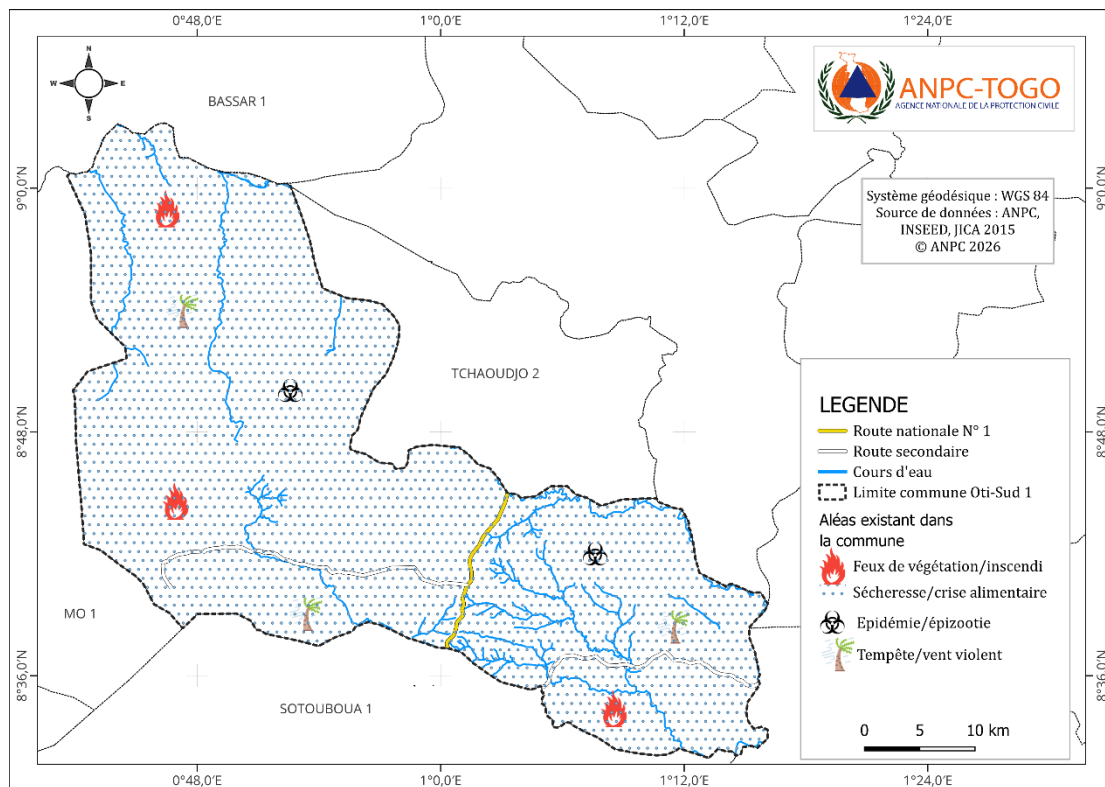


Figure 1 : Carte des aléas de la commune

2 HIÉRARCHISATION DES RISQUES

Selon les analyses de la cartographie des aléas, il apparaît que les aléas majeurs identifiés actuellement sont les suivants : les vents violents/tempêtes, incendies/feux de végétation, conflits, épidémies/ épizooties/épiphyties et la sécheresse/crise alimentaire.

La méthode d'hierarchisation utilisée consiste à calculer dans un premier temps la sévérité de chaque aléa sur une période donnée (au moins 5 ans). Les aléas sont ensuite hiérarchisés sur la base de la valeur de leurs sévérités. La sévérité est obtenue par le produit de la valeur de la probabilité et celle de l'impact comme suit : $\text{Sévérité} = \text{Probabilité} \times \text{Impact}$.

La probabilité est estimée sur la base de la fréquence de survenue de l'aléa sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte).

L'impact est une estimation des pertes potentielles sur la population, les biens, les services, les moyens de subsistance et l'environnement exposés. La mesure de l'impact se fait sur la base de plusieurs indicateurs selon l'aléa considéré. Une note est affectée à chaque indicateur sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte). Les valeurs des indicateurs sont ensuite agrégées pour disposer de la valeur de l'impact.

Les résultats de la hiérarchisation des aléas se présentent dans le tableau (No1) ci-dessous.

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités

Aléas	Probabilité de survenue	Impact	Sévérité	Rang
Sécheresse/crise alimentaire	6	6	6	3 ^{ème}
Tempêtes/vents violents	6	9	7,5	2 ^{ème}
Epidémies/ épizooties/épiphyties	5	4	4,5	5 ^{ème}
Conflits intercommunautaires	3	6	4,5	4 ^{ème}
Feux de végétation/Incendies	9	9	9	1 ^{er}

A l'issue de la hiérarchisation, les trois principales contingences retenues pour les vingt-quatre (24) prochains mois se présentent dans l'ordre suivant : les feux de végétation/incendies, les tempêtes/vents violents et la sécheresse/crise alimentaire.

3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS

3.1 Définition des scénarii

3.1.1 Contingence 1 : feux de végétation/incendies

Meilleur cas	Certaines localités de la commune connaissent des feux de végétation normaux et des incendies qui occasionnent des dégâts matériels très négligeables.
Cas probable	Plusieurs localités de la commune connaissent des feux de végétations et incendies qui occasionnent d'importants dégâts tels que la destruction des champs, des plantations, des récoltes, des infrastructures socio-économiques, des maisons d'habitation faisant des blessés.
Pire cas	Tous les cantons de la commune ont été touchés par les feux de végétations/incendies d'une violence sans précédent ravageant tout et occasionnant d'énormes dégâts matériels et humains. Principalement on note la perte des animaux, la destruction des récoltes, champs, plantations, stocks alimentaires, infrastructures socio-économiques et collectives. Sur le plan humain, on enregistre plus de cent (100) blessés graves, cinq (05) morts et plusieurs centaines de sans-abris, des milliers d'hectares de cultures et plantations brûlés, perte de récoltes, d'énormes dégâts matériels. Par ailleurs, on dénombre plus de mille (1000) déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie, des maladies pulmonaires et à l'insécurité alimentaire. Amplitude : 60 % du territoire de la commune Sotouboua 2 Localisation : tous les cantons de la commune.

3.1.2 Contingence 2 : tempêtes/vents violents

Meilleur cas	De rares localités de la commune connaissent des Tempêtes/Vents violents qui occasionnent des dégâts matériels très négligeables.
Cas probable	Certaines localités de la commune connaissent des Tempêtes/Vents violents qui occasionnent d'importants dégâts tels que la destruction des

	habitations, des infrastructures socio-économiques, faisant des sans-abris, des blessés graves voire des pertes en vies humaines.
Pire cas	La majorité de la commune est touchée par des vents violents accompagnés de fortes pluies, ravageant tout sur leur passage et occasionnant d'énormes dégâts matériels et des pertes en vies humaines. Principalement, on note la perte des animaux, la destruction des maisons, des récoltes, des infrastructures socio-collectives et économiques. Sur le plan humain, on enregistre plus d'une soixantaine (60) de blessés graves, une dizaine de morts et huit cents (800) sans-abris. Par ailleurs, on dénombre quatre cents (400) déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie et de famine. Amplitude : 60 % du territoire de la commune Sotouboua 2 Localisation : tous les cantons de la commune

3.1.3 Contingence 3 : Sécheresse/Crise alimentaire

Meilleur cas	Quelques localités de la commune connaissent des séquences sèches qui occasionnent des dégâts très négligeables sur les activités agro-sylvo--pastorales.
Cas probable	La majorité des localités de la commune connaissent une irrégularité des pluies et des poches de sécheresse, ce qui impacte la production agro-sylvo-pastorale, exposant la population à l'insécurité alimentaire.
Pire cas	La majorité de la commune est touchée par des situations de sécheresse qui occasionnent de la famine et d'énormes pertes. Principalement, on note la disparition des moyens d'existence, épuisement des stratégies d'adaptation par 80% des ménages, enregistrement massive des cas de malnutris dans les centres de santé suivi de dizaine de décès dus à la faim Amplitude : 60% du territoire de la Commune de Sotouboua 2 Localisation : Les six cantons de la Commune Sotouboua 2.

3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles

3.2.1 Cas de la contingence 1 : feux de végétation/incendie

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Feux de chasse ; Feux de récolte de miel ; Feux pastoraux de renouvellement de pâturage ; Feux d'aménagement du territoire ; Feux rituels ou cultuels ; Feux criminels ; Feux accidentels.	Pertes économiques ; Pertes en vies humaines et animales ; Pertes des productions agricoles et insécurité alimentaire ; Ralentissement des activités économiques ; Destruction des plantations et des aires protégées ; Destruction des habitations ; Disparition des espèces animales et végétales ; Destruction des biens et documents administratifs.

3.2.2 Cas de la contingence 2 : tempêtes/vents violents

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
-------------	--

Assombrissement de la nature en pleine journée ; Grands nuages de poussière avec réduction de la visibilité ; Variation brusque de la température ambiante ; Vitesse élevée du vent	Plusieurs personnes sans-abris ; Destruction des infrastructures ; Augmentation des cas de maladies respiratoires (méningite, asthme, pneumonie, etc.) Encombrement des axes routiers ; Perturbation des réseaux électrique et téléphonique ; Pollution d'eau et de l'air ; Chute des arbres ; Destruction des cultures, Perte en vies humaines ; Dévastation des formations végétales.
--	--

3.2.3 Cas de la contingence 3 : sécheresse/crise alimentaire

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Faible pluviométrie ; Forte température ; Irrégularité des pluies ; Flétrissement/jaunissement des cultures ; Apparition des insectes ravageurs (CLA, termites).	Tarissement des cours et retenues d'eau, des puits/forages, Assèchement de la végétation et des cultures ; Destruction des champs par les bœufs ; Perte de la biodiversité ; Faible productivité agricole et animale ; Déplacement des populations ; Pollution d'eau ; Augmentation des cas de maladies diarrhéiques dus à la consommation d'eaux polluées ; Augmentation des cas de maladies respiratoires et cutanées ; Augmentation de la malnutrition ; Augmentation des cas d'incendies/feux de végétation, Perturbation des activités socio-économiques.

4 CAPACITÉS DE RESILIENCE DE LA COMMUNE

4.1 Capacités des acteurs d'intervention

Le plan local de réduction des risques de catastrophes prend en compte les actions de résilience pour réduire substantiellement la vulnérabilité de la commune face aux risques majeurs. Ce plan renseigne sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la municipalité en matière de RRC. Il décline les actions prioritaires notamment, la compréhension des risques de catastrophes, le renforcement de la gouvernance en RRC, l'investissement en RRC et le renforcement de l'état de préparation de la commune en cohérence avec les principaux aléas retenus.

Tableau 2 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune Sotouboua 2

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Mairie	Adjengré	Maire, SG et Conseillers (14) Personnels (12)	01 VL, 02 motos tout terrain, petits outillages de travaux publics	Coordonner toutes les actions de prévention, préparation et de réponse aux situations d'urgence en collaboration avec les sectoriels (construction et entretien des ouvrages d'assainissement, gestion des déchets solides et boues de vidange, délivrance des permis de construire, acquisition/réquision du matériel d'intervention, évaluations post-catastrophes, assistances humanitaires, etc.)
ANPC	Adjengré	Chef d'antenne(01) Cadres (7)	01 VL, 02 motos tout terrain, stock de non-vivres, gilets de sauvetage, tentes	Gérer les situations d'urgences et/ou de catastrophes (évaluations rapides post catastrophes et assistance humanitaire, IEC, etc.).
Solidarités	Sotouboua	DP Assistants sociaux (03)	01 moto tout terrain	Faire des évaluations rapides post catastrophes ; Fournir une assistance humanitaire et le soutien psychosocial ; Réaliser les IEC
Eau et assainissement (TdE)	Adjengré	Agents formants	Adduction TdE dans la Commune, 01 châteaux d'eau, 167 forages	Assurer l'approvisionnement en eau potable et l'accès aux ouvrages d'assainissement à la population Réaliser les IEC sur l'ingénierie sociale autour des points d'eau Faire la prévision des crues des cours d'eau Collecter les données hydrologiques pour le SAP
Santé	Tous les cantons	Personnel	02 CMS, 09 USP de type I Blocs de latrines en milieu scolaire, Stocks de produits de soin	Assurer la prise en charge, la surveillance épidémiologique, le WASH et le PEV. Mettre à disposition des centres de santé pour servir de sites d'accueil

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Education	Tous les cantons	Enseignants	59 JEP, 86 EPP, 18 CEG, 09 Lycées	Assurer l'éducation sur la RRC à travers l'intégration de la thématique dans les curricula scolaires Mettre à disposition les établissements scolaires pour servir de sites d'accueil
Syndicat des transporteurs, Compagnie de voyage	Toute la commune	Agents, chauffeurs	Camions, bus, Grues	Assurer le transport des personnes et des biens ;
Corps des sapeurs-pompiers (CSP)	Sokodé et Blitta	Officiers		Assurer le secours et sauvetage des populations et protéger leurs biens Gérer les incendies, feux de forêt et autres catastrophes etc.
FDS	Adjengré, Fazao et Sessaro	03 Brigade de gendarmerie 01 commissariat de police	05 moto 01 VL, 02 moto	Assurer la sécurité des personnes et des biens Participer au secours d'urgence Renseigner les autorités locales
OTR	Sotouboua	01 Bureau des impôts	Des moyens logistiques disponibles	Collecter les taxes, impôts et les droits de douanes
Croix rouge togolaise (CRT)	Toute la commune	06 sections locales 400 volontaires	Kits de premiers secours	Faire la prévention des RC ; Assurer les premiers secours Collecter de données pour le SAP communautaire (Balises d'alerte) ; Faire la formation en premier secours ; mettre en place les équipes locales de réponse aux catastrophes (CDRT)
ANVT	Toute la commune	Personnel (30)	EPI, petits outillages	Appuyer les travaux d'assainissement à travers les VEC
Secteur privé	Toute la commune	Responsables d'entreprises (10)	Des moyens logistiques disponibles	Contribuer à la gestion des situations d'urgences (logistique)

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
OSC(APFED , UT-VITAM, DISACC, AVDD,)	Toute la commune	Responsables de ONG et Associations (16)	Des moyens logistiques disponibles	Contribuer au renforcement de la résilience face aux RRC à travers les activités communautaires
Médias et Télécommunications et radio(Radio Cosmos) et presse	Adjengré	Personnel : 02 Radio Cosmos Sotouboua	Boutique Mix by yas, Radios (01) ATOP (1) Sotouboua	Faire la diffusion des informations, la sensibilisation et la communication pour le changement de comportement, Assurer la bonne couverture du réseau téléphonique et internet

4.2 Hypothèses de planification

4.2.1 Hypothèses de planification de la contingence 1 : feux de végétation/incendies

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
L'expansion du feu est maîtrisée à temps	Insuffisance des moyens d'intervention Inexistence des services de secours à proximité Difficulté d'accès aux zones de sinistres Absence de pare-feu	Acquisition des moyens d'intervention et installation du système de lutte contre incendie dans les établissements recevant du public et les installations à haut risque Renforcement du maillage territorial du CSP Intervention par voie aérienne Réalisation des pare feux et les feux précoces Création des brigades dotées de moyens d'intervention rapide Indemnisation des victimes Mobilisation des ressources internes (FACT et recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora)
Les lieux de sinistre sont sécurisés par les FDS	Insuffisance de moyens roulants, financiers et humains	Renforcement des ressources humaines et matérielles Mobilisation des ressources internes (FACT et recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora)
Les personnes et les biens sont mis à l'abri du danger et reçoivent les soins adéquats	Insuffisance des moyens d'intervention et du personnel Inexistence des services de secours à proximité Difficulté d'accès aux zones de sinistres/insécurité.	Acquisition des moyens d'intervention Renforcement du personnel d'intervention Renforcement du maillage territorial du CSP Installation des postes de soins mobiles
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement, Difficulté d'accès aux zones de sinistres/insécurité.	Installation des postes de soins mobiles, aménagement des voies, renforcement de la présence des FDS, évacuation par voie aérienne, mobilisation de la logistique des privés et OSC.
Les ménages sinistrés/déplacés/sans abris sont assistés en vivres, non vivres	Insuffisance de moyens financiers et matériels. Inexistence ou Insuffisance des magasins de stockage Indisponibilité des vivres et non vivres sur le marché local	Mobilisation des ressources internes (FACT et recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) Construction/Aménagement des magasins de stockage Prépositionnement des vivres et non vivres Assistance par largage Aménagement des voies

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
	Difficulté d'accès aux zones de sinistres/insécurité.	
Les sinistrés/déplacés/sans abris sont accueillis et installés dans les familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil, refus et faible capacité d'accueil des familles ; insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire recours aux infrastructures socio collectives (écoles, églises, mosquées, centre communautaire...), sensibilisation des familles ; aménagement des sites d'accueil ; mobilisation des ressources internes (FACT et recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les habitations et infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes (FACT et recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les victimes bénéficient d'une prise en charge psychosociale	Insuffisance des spécialistes	Recrutement et renforcement des compétences des psychologues et assistants sociaux.
Les sinistrés/victimes bénéficient d'un appui pour la reprise de leurs activités	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes (FACT et recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora). Souscription des victimes aux programmes d'appui initiés par l'Etat (FNFI, etc.)
Les enfants déplacés sont scolarisés	Manque de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant	Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant

4.2.2 Hypothèses de planification de la contingence 2 : tempêtes/vents violents

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les sinistrés sont accueillis et installés dans les familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil, de terrains publics, refus et faible capacité d'accueil des familles ; insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire recours aux infrastructures socio collectives (écoles, églises, mosquées, centre communautaire...) ; sensibilisation des familles ; aménagement des sites d'accueil ; mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement, Difficulté d'accès aux zones de sinistre/insécurité.	Installation des postes de soins mobiles ; Aménagement des voies ; Evacuation par voie aérienne ; Mobilisation de la logistique des privés et OSC.
Les cas de malnutrition sont pris en charge	Insuffisance des aliments adaptés Insuffisance des spécialistes en nutrition Insuffisance de moyens financiers.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG, du Privé et de la diaspora). Renforcement des capacités du personnel soignant et les ASC.
Les victimes surtout les plus vulnérables bénéficient d'une prise en charge psychosociale	Insuffisance des spécialistes	Renforcement des capacités des acteurs concernés
Les sinistrés sont assistés en vivres, non vivres et en eau potable.	Insuffisance de moyens financiers et matériels. Inexistence ou Insuffisance des magasins de stockage Insuffisance des vivres et non vivres sur le marché local Difficulté d'accès aux zones/insécurité	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) : Aménagement des magasins de stockage ; Prépositionnement des vivres et non vivres ; Assistance par largage ; Aménagement des voies
Les habitations et les infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Manque de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant.	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, fonds des PTF, des ONG et de la diaspora); Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement le personnel enseignant.

4.2.3 Hypothèses de planification de la contingence 3 : Sécheresse/Crise alimentaire

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
L'approvisionnement en eau potable est assuré	Insuffisance de moyens financiers et logistiques, Difficulté d'accès aux zones de sinistre/insécurité	Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, appel de fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) ; Aménager les voies
Les ménages sous pression sont assistés en vivres et en non vivres		
Des sites de pâturages et points d'eau sont aménagés	Insuffisance des moyens financiers et insuffisance des espaces	Mobilisation des ressources et mise à disposition des espaces.
Les ménages agricoles sont appuyés en intrants agricoles pour la reprise des travaux	Indisponibilité des semences adaptées ; Insuffisance de moyens financiers et matériels	Augmenter la production des semences à cycle court ; Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, appel de fonds des PTF, des ONG et de la diaspora)
Les éleveurs sont appuyés en espèces reproductrices et en intrants (produits, vaccins, compléments alimentaires)	Insuffisance des espèces et des produits ; Insuffisance de moyens financiers et matériels	Augmenter la production des espèces reproductrices et produits Mobilisation des ressources internes et externes (FACT, appel de fonds des PTF, des ONG et de la diaspora)

5 PLAN DE REPONSE

5.1 Plan de réponse de la Contingence 1 : feux de végétation/incendies

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives et des autorités locales.	
b. Objectifs (pour 300 ménages et infrastructures socio-collectives)	
- Assister les personnes affectées en vivres et biens non alimentaires ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; - Réhabiliter les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; - Aménager les voies d'accès alternatives - Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Maire	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et du relèvement
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
Mairie, ANPC, CSP, FDS Directions préfectorales de l'Agriculture, Santé, Solidarités, Environnement, Chefferie traditionnelle, Organisations villageoises, SNU, ONG/OSC.	-Assurer le secours et sauvetage ; - Collecter les données, analyser et diffuser les informations ; - Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées ; - Distribuer les vivres et non vivres, les intrants agricoles et les médicaments ; - Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques avant, pendant et après le sinistre ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; - Sécuriser et protéger les personnes affectées et leurs biens ; - Appuyer les producteurs pour la reprise des activités.
e. EVALUATION	
Acteurs	Activités
Mairie, ANPC, Solidarités, Santé, Agriculture, Eau et Assainissement, Travaux publics/Pistes rurales, CRT, OSC, VPC, etc.	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles	
Ressources humaines	
Toutes les catégories d'agents de l'Etat et des OSC et du secteur privé.	
Ressources Matérielles	
- Logistique de la mairie - Logistique de la gendarmerie et de la police - Logistique des Sapeurs-pompiers et de l'ANPC - Logistique des différentes Directions Régionales. - Logistique des communautés à la base, des OSC et des privé	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents Responsables de Services.
g. Ressources financières	
Ressources financières internes	
Ressources de l'Etat, mairie, des OSC et des Privés	- création de fonds d'aide aux urgences

h. Ressources externes		
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora,	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences	
i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (24 heures)	Mairie, ANPC, Solidarités, Agriculture, Environnement, Santé, Croix-Rouge, OSC, etc.	Mairie
Monitoring	Commune, DP Environnement, ANPC, Solidarités, Croix-Rouge, OSC, etc.	Mairie

5.2 Plan de réponse de la Contingence 2 : Tempêtes/Vents violents

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives et des autorités locales.	
b. Objectifs (pour 500 ménages et infrastructures socio-collectives)	
- Assister les personnes affectées en vivres et biens non alimentaires ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; - Dégager les voies encombrées par les débris (arbres, habitations, etc.) ; - Rétablir les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; - Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Maire	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et du relèvement
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
Mairie, ANPC, CSP, Agriculture, Santé, Solidarités, Environnement, Organisations villageoises, SNU, OSC et la CRT.	- Assurer le secours et sauvetage ; - Collecter les données, analyser et diffuser les informations ; - Mobiliser les ressources ; - Distribuer les vivres et les biens non alimentaires, les intrants agricoles et les médicaments ; - Sensibiliser les populations sur les mesures préventives aux urgences ; - Prendre en charge les personnes affectées sur le plan médical et psychosocial ; - Sécuriser et protéger les personnes affectées.
e. EVALUATION	
Acteurs	Activités
Mairie, ANPC, Solidarités, Santé, Agriculture, Eau et assainissement, Travaux publics/Pistes rurales, CRT, VPC, OSC...	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles	
Ressources humaines	
Toutes les catégories d'agents de l'Etat, des OSC et du secteur privé.	
Ressources Matérielles	

• Logistique de la mairie • Logistique de la gendarmerie et de la police • Logistique des Sapeurs-pompiers et de l’ANPC • Logistique des différentes Directions Préfectorales. • Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents Responsables de Services.	
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Ressources de l’Etat, mairie, des OSC et des Privés	Créer un fonds d’aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences	
i. Responsabilités de l’évaluation de la contingence		
Types requis d’évaluation des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (48 heures)	Directions Préfectorales, Croix-Rouge, agences du SNU présentes dans la région, élus locaux et l’administration communale, OSC, etc.	Mairie
Monitoring	Directions Préfectorales, les communes, Croix-Rouge, OSC, etc.	Mairie

5.3 Plan de réponse de la Contingence 3 : sécheresse/crise alimentaire

a. Déclaration de l’urgence		
L’urgence est déclarée par le Maire sur la base des informations du Cadre harmonisé.		
b. Objectifs (pour 5 000 ménages et infrastructures socio-collectives)		
Assister les personnes affectées en vivres et non vivres, Assurer la prise en charge psychosociale des personnes affectées, Renforcer les moyens de production des personnes affectées, Approvisionner les zones sinistrées en eau.		
c. Coordination		
Acteurs	Activités	
Maire, DP Agriculture	Assurer la coordination de la préparation et de la réponse	
d. Mise en œuvre		
Acteurs	Activités	
Commune, ANPC, Directions préfectorales de l’Agriculture, de la Santé, Solidarités, Environnement, Eau et assainissement, Coordination programme Africa Risk Capacity (ARC)- Togo, CRT, Organisations villageoises, ONG/OSC	- Collecter les données, analyser et diffuser les informations ; - Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées ; - Distribuer les vivres, les intrants agricoles et les médicaments ; - Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques avant, pendant et après le sinistre ; - Sensibiliser les populations sur les mesures préventives aux urgences ; - Promouvoir l’agriculture intelligente face au climat ; - Renforcer les moyens de production des personnes affectées ; - Approvisionner les zones sinistrées en eau.	
e. EVALUATION		
Acteurs	Activités	
Mairie, ANPC, Solidarités, Santé, Agriculture, WASH, Environnement, Gendarmerie, Police et CRT.	Evaluer les dégâts, dommages, pertes et besoins d’assistance.	
f. Les ressources disponibles		
Ressources humaines		
Toutes les catégories d’agents de l’Etat, des OSC et du secteur privé.		
Ressources Matérielles		
Logistique des différentes Directions préfectorales Logistique des OSC et de la CRT.	Moyens à disponibiliser avec le concours du Maire	
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Fonds du gouvernement, Fonds Locaux (Municipalité, Privé, OSC).	Créer un fond d’aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Fonds des partenaires techniques et financiers et de la diaspora	Organiser des tables rondes par la Commune pour la mobilisation des ressources.	
i. Responsabilités de l’évaluation de la contingence		
Types requis d’évaluation des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage

Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (15 jours)	ANPC, Directions Préfectorales ; CRT, Agences du Système des Nations Unies présentes dans la région, Société civile	Mairie
Monitoring	ANPC, Directions préfectorales, CRT, Agences du Système des Nations Unies, Société civile	Mairie

6 BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE

Le Budget ci-dessous est un récapitulatif des budgets sectoriels pour la réponse aux trois contingences retenues à savoir Feux de végétations/incendies, Tempêtes/Vents violents et Sécheresse/Crise alimentaire.

N°	Intitulés	Tempêtes/Vents violents	Feux de végétation/Incendies	Sécheresse/Crise alimentaire	TOTAL
1	Préparation	29 600 000	8 500 000	87 150 000	125 250 000
2	Réponse	62 500 000	66 800 000	-	129 300 000
3	Relèvement	25 500 000	59 000 000	62 000 000	146 500 000
4	Coordination	5 880 000	6 715 000	7 457 500	20 052 500
TOTAL		123 480 000	141 015 000	156 607 500	421 102 500

Le coût total du Plan de Contingence 2026-2028 de la commune Sotouboua 2 s'élève à **quatre cent vingt et un millions cent deux mille cinq cent (421 102 500) FCFA.**

7 COORDINATION ET GESTION DES URGENCES

Le maire est responsable de la mise en œuvre du plan communal de contingence en collaboration avec les acteurs de la plateforme locale RRC avec l'appui technique des antennes de l'ANPC. Celui-ci est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations pour les situations d'urgence et de catastrophes limitées dans le périmètre communal.

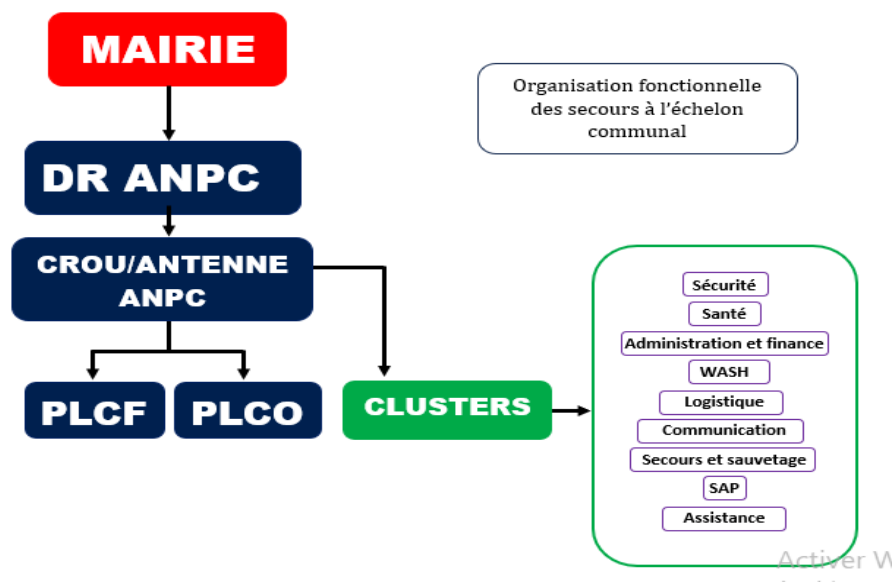


Figure 2 : Schéma de la coordination

Conclusion

Le profil humanitaire de la commune présente des aléas d'ordre naturel et anthropique à savoir les inondations, vents violents, feux de végétation/incendies, conflits intercommunautaires, épidémies/ épizooties /épiphyties, la sécheresse, etc. l'analyse des données desdits aléas collectées auprès des acteurs de la plateforme locale a permis de retenir les aléas majeurs qui ont fait l'objet du présent plan.

L'atelier d'élaboration du PCC a retenu sur la base de la grille d'analyse trois (03) aléas qui sont apparus comme les plus récurrents et les plus sévères dans le contexte de la commune. Des études thématiques minutieuses sur ces contingences ont permis d'en faire des scénarii et de proposer des plans de réponse appropriés et budgétisés pour les vingt-quatre (24) prochains mois. Ce Plan de contingence a été élaboré de façon participative par les acteurs de la plateforme communale RRC. Il reste un outil d'orientation, d'aide à la prise de décision et de plaidoyer.

Vu l'ampleur des actions et des ressources à mobiliser, sa mise en œuvre nécessite l'implication et les efforts de tous (autorités administratives, autorités traditionnelles et coutumières, services techniques préfectoraux, Organisations de la Société Civile, médias, Comités de Développement à la Base, etc.). Ceci nécessite pour son appropriation, une large diffusion à travers les canaux les plus appropriés de la commune. Ce plan est dynamique et peut être actualisé suivant l'évolution de la situation humanitaire de la commune.

Annexes

Annexe 1 : Glossaire

Aléa : un aléa est un phénomène naturel ou provoqué par l'homme, qui peut causer des dommages physiques, des pertes économiques, ou menacer la vie humaine et le bien-être, s'il se produit dans une région habitée par l'homme, une zone agricole ou industrielle.

Catastrophe : Événement, ou succession d'événement, qui crée des victimes et provoque des dommages et/ou des pertes dans les biens, l'infrastructure, les services vitaux et les moyens de subsistance, à un degré qui dépasse les capacités normales des communautés de faire face sans assistance extérieure.

Assistance humanitaire : consiste en la fourniture de denrées alimentaires, de vêtements, d'abris, de médicaments, de soins médicaux et de toute autre aide similaire, indispensable à la survie des populations et propre à alléger la souffrance des victimes.

Évaluation des aléas ("analyse" des aléas) : Processus par lequel on estime, pour une zone définie, les probabilités d'occurrence d'un phénomène potentiellement destructeur, d'une magnitude donnée, dans un laps de temps spécifié. L'évaluation des aléas implique l'analyse de témoignages historiques formels ou informels, et une interprétation qualifiée des cartes topographiques existantes, géologiques, géomorphologiques, hydrologiques, et de celles montrant l'usage du sol.

Évaluation des risques (analyse des risques) : Processus par lequel sont déterminées la nature et l'amplitude des pertes (dus à une catastrophe) qui peuvent être anticipées dans une région particulière et dans un laps de temps spécifié. Une évaluation des risques implique une analyse et une combinaison des données théoriques et des données empiriques sur les points suivants : les probabilités de réalisation d'aléas de catastrophes connues, de forces ou d'intensités données, pour chaque région ("carte des aléas"); les pertes (aussi bien physiques que fonctionnelles) attendues de l'impact de chaque menace de catastrophe potentielle, pour chaque élément menacé, dans chaque zone ("analyse de la vulnérabilité" et "estimation des pertes attendues").

Résilience : Aptitude d'un individu, d'une communauté, ... à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques.

Risque : Pour des raisons pratiques, le risque est défini comme les pertes attendues (pertes de vies, blessures, dommages à la propriété, grave perturbation des activités économiques) causées par un phénomène particulier. Le risque est fonction de la probabilité d'occurrence particulière des aléas et des pertes que chacun d'eux va causer.

Vulnérabilité : Degré auquel une communauté, une structure, un service ou une région géographique vont vraisemblablement souffrir des dommages ou de graves perturbations sous l'impact d'une catastrophe menaçante particulière, dommages dus à leur nature, à leur type de construction, et à leur proximité d'une zone dangereuse ou d'une région favorable aux catastrophes.

Annexe 1 : Budget détaillé du plan de réponse aux feux de végétation/incendies

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.3	Mise en place et dynamisation des comités anti feu	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	janv-octobre
1.4	Accompagner la population à la souscription des assurances incendies	500 000	-	500 000	500 000	
1.5	IEC	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	
1.6	Installation des systèmes de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les installations à risques particuliers	PM	PM	-	PM	
1.7	Accompagner l'élaboration des plans d'évacuation rapide	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	
1.10	Acquisition des kits d'hygiène et de dignité (brosses à dent, pâte dentifrice, lingettes et serviettes hygiéniques ...)	200	-	200	4 000 000	
Sous-Total I					8 500 000	
II	ACTIVITES DE REPONSE					

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
2.1	Maitrise de l'expansion du feu	PM	PM	PM	PM	
2.2	Sécurisation des lieux de sinistre	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	
2.3	Secours et sauvetage des personnes et des biens	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	
2.4	Prise en charge des victimes (médicale, psychosociale)	100 kits	0	100	5 000 000	
2.5	Evacuation des blessés	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	
2.6	Assistance en vivres et non vivres (Maïs, Riz, Huile, pâte alimentaire, kits de cuisine, conserves, Gari, tôle, points, sucre, moustiquaire, natte torche, savon, etc)	50 000 000	0	50 000 000	50 000 000	
2.7	Accueil et installation des sinistrés	2 000 000	0	2 000 000	2 000 000	
2.8	Scolarisation des enfants déplacés	300	0	300	4 500 000	
2.10	Construction des ouvrages sanitaires (latrines, douches, dispositifs de lavage des mains)	-	0	6	1 800 000	
Sous-Total II					66 800 000	

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Fourniture de moyens de production aux sinistrés	9000000	Semences améliorés, intrants agricoles	9000000	9 000 000	
3.2	Appui à la réhabilitation des habitations et édifices endommagés	50000000		50000000	50 000 000	
Sous-Total III					59 000 000	
TOTAL					134 300 000	
Coordination (5%)					6 715 000	
TOTAL GENERAL					141 015 000	

Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse aux tempêtes/vents violents

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.4	Acquisition de Tronçonneuse à bois	2	-	2	1 000 000	
1.5	Acquisition Tronçonneuse à Béton	2	-	2	1 000 000	
1.6	Acquisition des groupes électrogènes	2	-	2	6 000 000	
1.7	Achat de médicaments et de solutés pour 100 blessés (kit de premiers secours)	100	-	100	5 000 000	
1.8	Achat/acquisition de produits, matériels et équipements de désinfection (pulvérisateur, EPI, etc)	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	
1.9	Prépositionnement des médicaments de prise en charge, produits, matériels et équipements de désinfection à la DPS	1 500 000	-	1 500 000	1 500 000	
1.10	Renforcement des capacités des agents de santé sur les urgences sanitaires (formation de 150 agents)	50	-	50	2 650 000	
1.12	Acquisition des poubelles (30)	30		30	450 000	
1.13	Acquisition des kits d'hygiène et de dignité (brosses à dent, pâte dentifrice, lingettes et serviettes hygiéniques ...)	200	-	200	4 000 000	

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
1.14	Identification et évaluation des sites d'accueil	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	
1.20	Prépositionnement des vivres et non vivres (magasin, transport)	1 500 000		1 500 000	1 500 000	
1.23	IEC (émissions radio télévisées, sensibilisation de masse, kits de communication...)	500 000	-	500 000	500 000	
Sous-Total I					29 600 000	
II	ACTIVITES DE REPONSE					
2.1	Prise en charge médicale des sinistrés	100	0	100	5 000 000	
2.4	Approvisionnement en eau potable	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	
2.9	Assistance en vivre et non vivre	50 000 000	0	50 000 000	50 000 000	
2.10	Installation des sinistrés sur les sites d'accueil	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	
2.11	Sécurisation des sites d'accueil	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	
2.12	Prise en charge psychosociale des victimes	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
2.14	Scolarisation des enfants déplacés	200	0	200	3 000 000	
Sous-Total II					62 500 000	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.6	Désinfection des sites d'accueil des sinistrés	500 000	0	500 000	500 000	
3.7	Appui aux ménages sinistrés pour la relance des AGR	500	0	500	25 000 000	
3.9	Construction et réhabilitation des habitations et édifices endommagés	PM	PM	PM	PM	
Sous-Total III					25 500 000	
TOTAL					117 600 000	
Coordination (5%)					5 880 000	
TOTAL GENERAL					123 480 000	

Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse à la sécheresse/crise alimentaire

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Aménagement de pâturages et points d'eau	Ressources financières, Ressources humaines	Ressources humaines	Ressources financières	500 000	
1.4	Acquisition et prépositionnement des vivres, non vivres	Ressources financières, Ressources humaines	Ressources humaines	Ressources financières	80 000 000	
1.5	IEC (émissions radio, sensibilisation sur la culture permanente, kits de communication...)	Ressources financières, Ressources humaines	Ressources humaines	Ressources financières	250 000	
1.6	Acquisition de 8 bâches à eau	Ressources financières	Néant	Ressources financières	6 400 000	
Sous-Total I					87 150 000	
II	ACTIVITES DE REPONSE					
2.2	Assistance en vivres, non vivres et en eau potable aux ménages sous pression	Ressources humaines, Kits d'assistance	Ressources humaines	Kits d'assistance	PM	

N°	Activités	Moyens nécessaires	Moyens Disponibles	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
Sous-Total II					0	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Appui aux producteurs en intrants agricoles (engrais + semences)	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	50 000 000	
3.2	Appui aux producteurs agricoles vulnérables pour la préparation des parcelles de production (labour : 300 ha)	Ressources financières, humaines	Ressources humaines	Ressources financières	12 000 000	
Sous-Total III					62 000 000	
TOTAL					149 150 000	
Coordination (5%)					7 457 500	
TOTAL GENERAL					156 607 500	

Annexe 5 : Liste des responsables humanitaires

N°	Structures	Nom et prénoms	Titres	Contact
1	Mairie	PANETO Bèguedouwè	Maire	
2	Antenne ANPC Sotouboua	CP NAROUWA	Chef d'antenne	91 66 42 93
3	Direction Régionale de la Planification,		Directeur Régional	91 52 39 50
4	Direction Préfectorale chargé de la Solidarité	Mme MENSSAH	Directrice préfectoral	90 92 11 22
		M. ABOUZI	Chef centre	91 92 89 28
5	Direction Préfectorale de la Santé	Dr AGBEMADON	Directeur préfectoral	93 79 68 94
6	IEPP	M.SANSANG	Chef d'inspection	90 05 21 48
7	Direction Préfectorale de l'Agriculture	M. GNEGUE Tchaa	Directeur préfectoral	91 91 36 74
8	CIPLEV	M. KARMON	Chef préfectoral	91 97 76 89
9	Direction Préfectorale chargée de l'Environnement	Cne PITASSA	Directeur préfectoral	90 99 65 67
10	Agence TDE	M. AQUITEME Banagbao	Chef d'agence	90 81 08 56
11	Direction Régionale de la Cartographie et du Cadastre	M. ESSOFA	Chef secteur Sokodé	90 32 10 92
12	Trésorerie Adjengré	M. PEMBOU M'bitché	Trésorier préfectoral	90 21 13 95
13	Gendarmerie	A/C N'PAYIKOI A/C LANGNAN Adj KODAGA	CB Adjengré CB Séssaro CB Fazao	93 57 02 77 70 45 09 23 93 57 02 79
14	Corps des Sapeurs-Pompiers	Cne AMADOU Raouf	Chef de corps des CSP Blitta	91 92 08 05
15	Commissariat de Police d'Adjengré	CP LOMALIM Yao	Commissaire de la commune	90 70 11 14
16	Station Météorologique (Ferme semencière)	M.PALANGA	Régisseur	90 95 71 05
17	Agence de la CEET	M. AGBA	Chef d'Agence	93 70 55 10
18	Croix rouge Togolaise section locale	Mme ALOULA Nèmè	Président section locale	91 96 35 01
19	Chefs canton	Majesté AKATA Atchozou	Chef canton Adjengré	91 35 40 15/ 91 28 12 56
		Majesté SIMLIWA Essodinam	Chef canton Kériadè	93 14 90 72
20	Président CCD	M. NASSIROU Kérim	Président CCD Séssaro	91 22 67 75
21	ONG UT-VITAM	M. ALFA Nayou	Directeur exécutif	91 60 30 99
22	ANVT	Mme KABOA	Chargée de suivi	91 85 56 14
23	Association des femmes revendeuse du grand marché d'Adjengré	Mme TCHODIE Amah	Présidente des femmes du marché d'Adjengré	90 99 29 81
25	Leaders religieux	El Hajj MEDESSI Kanlampai	Président de l'Union musulmane d'Adjengré	90 30 68 29
		M. ALFA Abouzo Nicolas	Cathéchiste	90 84 31 88